



Compte bancaire indivis avec personne vivant à l'étranger

Par **mimi sacristan**, le **27/09/2016** à **21:11**

Bonjour

Pour une succession, le notaire ayant des honoraires élevés pour régler les quelques factures en cours pendant le règlement de celle-ci (1000 euros H.T. pour eau, électricité...) m'a proposé d'ouvrir un compte bancaire indivis avec mon frère (nous sommes les 2 héritiers connus). Celui-ci vit aux Etats-Unis et ne peut donc pas ouvrir de compte en France. Existe t-il une solution à ce problème sachant que mon frère me "délègue" toutes les démarches pour cette succession ? Je précise que le compte bancaire de la défunte a été transféré sur le compte de l'étude notariale.

Merci d'avance pour votre réponse.